

ANNEXE 3 : LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES AUX EQUIPEMENTS PUBLICS

	Destination	Bénéficiaire	Superficie approchée
1	Elargissement de la RN12	Etat	29 230 m ²
2	Aménagement de liaison douce	Commune	1 030 m ²
3	Ateliers techniques municipaux	Commune	4 625 m ²
4	Elargissement de trottoirs	Commune	1 100 m ²
5	Aménagement d'une voirie	Commune	4 600 m ²
6	Aménagement de liaison douce	Commune	650 m ²
8	Aménagement d'un jardin public	Commune	2 300 m ²
9	Aménagement d'une sente	Commune	630 m ²
10	Aménagement du réseau d'assainissement	SIARNC	2690 m ²
11	Extension de la station d'épuration	SIARNC	4600 m ²

ANNEXE 4 : LISTE DES ESPACES VERTS A PROTEGER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-23 DU CODE DE L'URBANISME

	DESTINATION	SUPERFICIE APPROXIMATIVE
A	Plantation d'arbres sous forme d'alignement	1700m ²
B	Espace paysager	3750m ²
C	Espace paysager	1750m ²
D	Fonds de jardin	4030m ²
E	Fonds de jardin	2050m ²
F	Jardins potagers	3200m ²
G	Plantation d'arbres	3000m ²
H	Espace paysager	1400m ²
I	Parc paysager	104500m ²
J	Bosquet d'arbres	1070 m ²
K	Espace paysager planté d'arbres de hautes tiges	1080 m ²